

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Paris :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGRELL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A. EWIG,  
Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — — — — 30  
Faits divers, — — — — 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

SAUMUR,

29 Mars 1878.

SÉNAT.

Versailles, 28 mars.

Après le dépôt de divers rapports, l'ordre du jour appelle devant le Sénat la reprise de la discussion sur le projet d'amnistie.

M. de Belcastel est à la tribune.

L'honorable sénateur ne répondra pas au discours de M. le sous-secrétaire d'Etat, parce que M. le duc de Broglie est de taille à se défendre contre M. Savary, dans les paroles duquel l'orateur se refuse à voir la pensée de M. le président du conseil.

Habituellement, le mot amnistie éveille une idée de grandeur, de générosité, d'oubli, de concorde, de paix. Dans le cas actuel, c'est le parti vainqueur qui cède à la tentation de s'amnistier lui-même.

Ce sont vos amis, messieurs les ministres, que le projet de loi protège, et votre projet devient une véritable loi de colère et de discorde. Il est aussi une véritable provocation au Sénat, car on peut y voir le désaveu d'un acte dont le Sénat s'est rendu solidaire, et donc celui-ci, ayant alors rempli son devoir, n'a pas à rougir.

On commande au Sénat de se frapper lui-même, et cela est si vrai qu'ailleurs on a prononcé le mot de capitulation en parlant du Sénat.

Le projet est aussi une protestation contre les arrêts de la magistrature rendus avec tant d'ensemble. On semble donner la main aux démolisseurs de la justice française. Si l'on veut formuler le reproche de partialité contre celle-ci, qu'on ose donc le dire.

La loi votée par la Chambre dispose de choses qui ne lui appartiennent pas, notamment en ce qui concerne les diffamations envers les particuliers.

Il ne restera de cette concession aux rancunes d'un parti que l'impunité de la parole et de la presse, et l'amnistie préparera pour l'avenir des scandales inconnus.

Par des lois semblables à celles que vous proposez, dit l'orateur, vous provoquez l'insulte envers le Président de la République, et ce n'est pas le moyen de grandir notre pays.

Quand on voit ce qui se passe tous les jours, on craint que l'exception pour la morale publique ne suffise pas.

M. de Belcastel, s'adressant à M. Dufaure, s'écrie : Je m'étonne que devant le fleau de la presse impure et impie, M. le garde des sceaux n'ait rien trouvé de plus urgent à faire que des lois qui excitent les mauvaises passions par la liberté de la propagande, de la distribution de ces écrits et par la liberté de la taverne.

Vous, le gouvernement du 14 décembre, vous passerez comme les autres sous le souffle de ce mouvement révolutionnaire dont vous n'êtes ni le maître, ni le régulateur. Vous tomberez et vous regretterez peut-être, monsieur le garde des sceaux, d'avoir consacré les dernières années d'une vie qui s'honore dans la défense sociale à faire de vos propres mains la brèche à vos principes et d'avoir contribué à obscurcir le sens moral.

M. de Belcastel espère, en terminant, que le Sénat, se montrant fidèle à l'esprit conservateur qui l'anime et le rend l'espoir du pays, adoptera le projet de la commission,

qui est la négation du projet du gouvernement ; il espère, du moins, que ce dernier projet ne sera pas accepté.

La discussion générale est close. Le Sénat passe à la discussion des articles.

M. Bertauld combat la suppression des dates « du 16 mai au 14 décembre, » et défend le texte voté par la Chambre.

M. Grandperret présente quelques observations. Il regrette le caractère politique que le gouvernement et ses amis s'attachent à donner au projet de loi.

Il est obligé de constater que le gouvernement commet la double faute de souder une manifestation politique à ce qu'on a appelé un acte de clémence, et de repousser la mesure conciliatrice apportée par la commission. C'est une grande faute et une grande imprudence.

M. Laboulaye s'attache à défendre le projet de loi approuvé par le ministère et voté par la Chambre.

Chronique générale.

La commission du budget persiste à repousser toutes les modifications budgétaires opérées par le Sénat.

Les bruits les plus contradictoires courent sur les dispositions de la majorité de la Chambre.

On dit que les ministres ont proposé un moyen-terme consistant : 1° à accepter les crédits rétablis par le Sénat et qui avaient été proposés à la Chambre par le gouvernement ; 2° à rejeter les autres crédits.

La commission du budget aurait repoussé toute transaction, en persistant à rejeter toutes les modifications opérées par le Sénat.

Le comité des Dix-Huit aurait approuvé cette résolution.

Il n'y a qu'un instant, on prétendait que le centre gauche, qui était réuni, avait décidé d'accepter toutes les modifications, et qu'une partie de la gauche était disposée à voter dans le même sens.

Cette information est démentie. Le centre gauche adopterait seulement l'art. 10 du budget.

On fait remarquer que cette adoption trancherait en faveur du Sénat la question de savoir si le Sénat a, oui ou non, le droit d'amendement en matière de budget.

Les orateurs de la droite du Sénat ont réussi à donner un grand éclat aux discussions engagées devant la haute Chambre. MM. Chesnelong et de Belcastel ont fait retentir la tribune des plus nobles accents. M. Lucien Brun a déployé, dans un admirable discours, toutes les ressources que peut emprunter à la véritable éloquence la force d'une puissante argumentation.

Mardi, c'était M. le duc de Broglie qui s'emparait de la tribune, et, pour rendre hommage à la distinction de son langage, à l'art de sa parole, encore que des préoccupations trop personnelles aient nui à la portée politique de son discours, il nous suffit également d'être justes et sincères. Il s'agissait du projet de loi sur l'amnistie, projet de représailles et de vengeance, qui devait autoriser M. le duc de Broglie à tenter la difficile entreprise de défendre son œuvre, et à revendiquer pour la politique du 16 mai le bénéfice d'un parallèle, tout rempli de fines

ironies et de mots acérés, avec la politique des hommes de la gauche.

Après ces grandes joutes oratoires, nous comprenons mieux encore les sentiments d'hostilité que nourrit la majorité républicaine de la Chambre des députés contre la droite du Sénat. La médiocrité ne supporte qu'avec impatience le voisinage de toute supériorité. Et nous ne saurions être surpris que les débats de la Chambre haute irritent et blessent les républicains de l'autre Assemblée. Ces derniers ont conscience, en dépit de leurs prétentions et de leurs vanteries, qu'ils offrent au public un piteux spectacle ; mais ils se rassurent et pensent donner une idée de leur importance, en rappelant sans cesse au pays qu'ils tiennent dans leurs mains l'arme redoutable du conflit budgétaire.

Si le Sénat s'avise de procéder avec soin à l'examen et à la répartition des recettes et des dépenses, la Chambre le dénonce aussitôt comme un repaire de conspirateurs travaillant à troubler la prospérité promise au nom de la République. Si, soucieux de remplir son devoir en maintenant les droits qu'il tient de la Constitution, le Sénat pousse l'audace jusqu'à ne point sanctionner sans réflexion, et par pure formalité, les décisions budgétaires de la Chambre, s'il trouve utile de les modifier, après une sérieuse discussion, on l'accuse alors de témérité, de dépasser toutes les bornes, son crime est notoire, et il n'est pas de soupçons assez injurieux, d'accusations assez violentes pour le punir d'avoir eu l'étonnante pensée de croire sérieusement à son rôle constitutionnel....

ELECTIONS DU 7 AVRIL.

Le 7 avril prochain doivent avoir lieu quinze élections de députés. Quatorze sont motivées par les invalidations, une résulte du décès de M. Le Cesne.

Cette fois, les députés invalidés se représentent.

Voici le tableau des candidats en présence, avec la désignation de leurs circonscriptions :

- 1° Dax (Landes), MM. Loustalot, rép. (363) ; de Cardenau, invalidé ;
- 2° Vervins (Aisne), MM. Soye, rép. (363) ; Godelle, invalidé ;
- 3° Auch (Gers), MM. Jean David, rép. ; Peyrusse, invalidé ;
- 4° Boulogne (Pas-de-Calais), MM. Ribot, rép. ; Dusaussoy, invalidé ;
- 5° La Roche-sur-Yon (Vendée), MM. Jenty, rép. (363) ; de Puiberneau, invalidé ;
- 6° Arras (Pas-de-Calais), MM. Deuzy, rép. (363) ; Sens, invalidé ;
- 7° Nyons (Drôme), MM. Richard, rép. ; d'Aulen, invalidé ;
- 8° Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), MM. Hovius, rép. ; La Chambre, invalidé ;
- 9° Bellac (Haute-Vienne), MM. Laviguère, rép. (363) ; Lezard, invalidé ;
- 10° Orange (Vaucluse), MM. Gent, rép. (363) ; de Biliotti, invalidé ;
- 11° Apt (Vaucluse), MM. Naquet, rép. (363) ; Silvestre, invalidé ;
- 12° Carpentras (Vaucluse), MM. Poujade, rép. (363) ; Barcion, invalidé ;
- 13° Orthez (Basses-Pyrénées), MM. Vignancourt, rép. (363) ; Planté, invalidé ;
- 14° Castelnaudary (Aude), MM. Mir, rép. (363) ; de Lordat, invalidé ;
- 15° Le Havre (Seine-Inférieure), M. Poulvey, républicain, est jusqu'à présent le seul candidat sur les rangs.

Nous lisons dans le Français :

« L'opinion, à Paris, est en général très-peu favorable au projet de rachat, à des conditions qui paraissent beaucoup trop élevées, des Compagnies de chemins de fer en détresse. On trouve juste et nécessaire, sans aucun doute, que l'Etat reprenne l'exécution des lignes concédées que les Compagnies concessionnaires n'ont pas construites et sont hors d'état de construire ; mais on se demande quel avantage il y a pour l'intérêt public à faire payer par l'Etat des lignes déjà construites et en exploitation au prix énorme de 266 millions, dont la moitié suffirait pour indemniser convenablement les porteurs de titres des Compagnies, et dont l'autre moitié pourrait être si utilement employée à construire mille kilomètres de nouveaux chemins de fer.

On espère que le Sénat ne donnera pas son approbation au projet qui lui est présenté, avant d'avoir étudié et discuté avec soin toutes les conditions. On pense qu'il prendrait une autorité considérable dans les affaires du pays si, en repoussant une proposition si onéreuse pour les contribuables et si dangereuse dans ses conséquences pour le Trésor public, il indiquait une solution de nature à concilier dans une juste mesure les intérêts en présence et à sauvegarder avant tout la fortune publique, menacée par des projets trop aventureux. »

On lit dans la Défense :

Un de nos amis, dont nous avons déjà publié plusieurs fois les intéressantes communications, nous envoie, à propos de la liberté des cabarets, les renseignements suivants, renseignements qu'on peut appeler effrayants, sans crainte d'exagération :

« Je pense qu'il ne vous sera pas désagréable de pouvoir confirmer par un peu de statistique les saisissantes réflexions de la Défense sur « la liberté des cabarets, » dont nous devons la consécration définitive et légale à nos républicains.

« L'occasion se présente, dans les dernières années de l'Empire, de faire une enquête sur la fréquentation de plus en plus croissante des débits de boissons par la population rurale de quelques départements de l'Ouest. Cette enquête, dont je puis vous garantir l'exactitude, révéla que plus des trois quarts de cette population fréquentaient habituellement les cabarets ; que les femmes, entraînées par l'abandon où les laissaient leurs maris, les y accompagnaient, suivies de leurs enfants, pour peu que les besoins de la ferme le leur permettent ; qu'on voyait ainsi un grand nombre de jeunes filles de douze à quatorze ans sortir de ces établissements en plein état d'ivresse ; que l'habitude était de s'offrir mutuellement, à doses multipliées, et *coup sur coup*, ce qu'ils appellent un *café*, mélange tout d'abord de chicorée et d'alcool le plus souvent frelaté, qui finit par ne plus présenter, à la dernière consommation, qu'une liqueur alcoolique, composée de ferments empoisonnés.

« Il y eut, sur un point déterminé de ces départements, expertise d'échantillons de ce breuvage sans nom, et par suite condamnation à des peines correctionnelles, de quelques-uns de ces empoisonneurs publics.

« L'enquête révéla, en outre, que ceux des arrondissements les plus atteints de cette funeste passion se trouvaient être précisément

ceux-là où se comptait le plus de filles-mères, le plus d'attentats à la pudeur, le plus de violences et de voies de fait commises sur les personnes.

En même temps, les conseils de révision constataient le nombre devenu comparativement de plus en plus considérable de jeunes gens atteints de faiblesse précoce et de rachitisme, et forcément réformables.

Les conséquences à tirer de ces faits se présentaient d'elles-mêmes. Au contraire, comme on allait entrer dans la période de ces affranchissements d'industries locales qui furent une des dernières fautes de l'Empire, la liberté des cabarets suivit, en fait, le sort des autres; les autorisations se multiplièrent, jusqu'au moment où les préfets furent expressément invités à faire du refus d'autoriser l'exception la plus restreinte, et l'on en vint ainsi à ce chiffre effrayant signalé par la *Défense* (plus de six cent mille cabarets), lequel est bien loin d'avoir dit son dernier mot.

L'irritation contre M. Dufaure éclate maintenant, sans la moindre dissimulation, dans les rangs de nos députés républicains. Ces derniers déclarent hautement que les résistances du garde des sceaux sont intolérables, et que si l'on est obligé de vivre avec lui jusqu'au renouvellement du Sénat, dès que la majorité sera acquise au parti républicain dans les deux Chambres, on s'empresera de frapper M. Dufaure d'un vote de défiance. Il est bien entendu que ce vote sera exclusivement personnel, afin qu'en tombant le garde des sceaux n'entraîne pas les ministres radicaux dans sa chute.

Au ministère des affaires étrangères et dans la diplomatie, on ne croit plus à la réunion du Congrès.

Des lettres particulières de Berlin signalent dans toute l'Allemagne de grands mouvements de troupes, que rien d'apparent ne semble motiver. Les chemins de fer sont encombrés de matériel de guerre. Les officiers de réserve ont reçu avis de se tenir prêts à rejoindre leurs corps quatre jours après l'ordre de départ qui pourra leur être prochainement envoyé.

Si réservée que soit l'attitude de la France, elle continue néanmoins d'exciter une certaine attention dans le monde politique.

La *Post*, de Berlin, reçoit de Paris un télégramme du 25, constatant que « dans le cercle des députés on s'est montré très-ému du bruit répandu à Versailles que la Russie, mécontente des agissements de la France dans la question d'Orient, renoncerait à prendre part à l'Exposition. »

D'un autre côté, le *Morning-Post*, sans désespérer que la France se départisse de la stricte neutralité qui a l'approbation de tous les Français, semble compter, pour l'Angleterre, sur une approbation tacite du gouvernement français.

Le *Courrier d'Italie* prévoit que M. de Bismark va faire tous ses efforts pour hâter la solution de la question d'Orient avec ou sans Congrès, avant la fin de l'Exposition, où la France reprendrait sa liberté d'action et pourrait intervenir plus directement.

Les journaux de l'Ouest continuent à nous apporter des renseignements fort intéressants sur les achats que l'Angleterre fait faire dans cette région. A côté des achats de chevaux, il faut noter ceux de fourrages et de conserves alimentaires.

On voit que nos voisins ne se préparent pas seulement à une guerre maritime.

La journée d'hier était décisive: le Comité des Seize et les chefs de la gauche se sont réunis dans la soirée; ils ont approuvé la résolution prise par la commission du budget de repousser les cinq crédits votés par le Sénat.

M. Floquet est chargé d'interpeller le gouvernement pour le mettre en demeure de faire connaître son opinion sur les droits du Sénat en matière de lois de finances.

Il paraît, d'après des documents officiels, que le journal de M. Félix Pyat, la *Commune affranchie*, fait d'assez tristes affaires. La vente de ce journal est presque nulle en province et insignifiante à Paris. Chacun repousse ce *Moniteur du pétrole, ce poison public*, comme l'a si justement appelé l'un de nos premiers magistrats.

On assure que les crédits déjà votés pour l'Exposition sont aujourd'hui dépassés de 22 millions.

Une demande nouvelle, pour couvrir ce déficit, devra donc être présentée aux Chambres; mais on attendra, pour le faire, à ce qu'il paraît, que l'ouverture ait eu lieu.

La *Lanterne* annonce que le général Bordon, ancien chef d'état-major de Garibaldi pendant la guerre de 1870, et qui est actuellement à Paris, doit se rendre en Angleterre dans les premiers jours d'avril. Après un court séjour à Londres, il ira rejoindre Garibaldi, qu'il compte ramener à Paris vers la fin du même mois.

Il paraît que la polémique à laquelle a été récemment mêlé le nom de M. Gent ne lui a fait aucun tort dans son parti. On mande en effet d'Orange que, jeudi, il a été donné dans cette ville un grand banquet en l'honneur de M. Gent. M. de Gasparin présidait. On a vu au succès électoral de l'ancien député.

Parlant de l'affaire du communard Garcin qui vient de passer devant le 2<sup>e</sup> conseil de guerre pour participation à l'assassinat, en 1874, des généraux Lecomte et Clément Thomas, la *Republique française* dit :

« Le nommé Garcin, âgé de soixante-treize ans, dessinateur, demeurant à Paris, comparait devant le 2<sup>e</sup> conseil de guerre comme accusé d'avoir pris une part active à l'exécution des généraux Lecomte et Clément Thomas. »

Appeler exécution l'odieux assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas est un euphémisme par trop opportuniste. Nous autres, nous appelons les choses par leur nom et nous disons ASSASSINAT.

On croit dans les sphères gouvernementales que Garcin, le condamné à mort d'avant-hier, verra sa peine commuée en celle de la déportation à vie dans une enceinte fortifiée. Il est possible même que, bénéficiant de son grand âge, il soit emprisonné en France.

## AFFAIRES D'ORIENT.

Pas de congrès et entrevue des empereurs. Il n'y aura pas même conférence des chanceliers; du moins rien n'est arrêté à ce sujet. La situation du comte Andrassy est fort ébranlée. Des deux côtés on lui reproche ses hésitations. Le parti de la cour le trouve trop enclin à se tourner contre la Russie; le parti national, à suivre les conseils de M. de Bismark. Cependant, s'il tombe, nous croyons que ce sera un succès pour le parti de la cour.

Le *Times*, dans sa correspondance de Berlin, et le *Daily Telegraph*, dans sa correspondance de Vienne, annoncent que M. de Bismark, en présence de l'attitude réciproquement hostile de l'Angleterre et de la Russie, a renoncé au rôle de médiateur qu'il comptait prendre.

Le *Daily Telegraph* semble compter beaucoup sur la prompte reconstitution de l'armée turque pour aider éventuellement l'Angleterre.

Le *Times* ne partage pas ces illusions. La Turquie, en empêchant les Russes de s'embarquer à Buyukdere, a donné une preuve de virilité qu'elle n'aura pas la force de renouveler.

La *Gazette de Cologne*, tout en ne faisant pas grand cas des ressources militaires de la Turquie, n'en constate pas moins qu'elle

est disposée à les mettre au service de l'Angleterre.

Les journaux autrichiens accentuent leur mécontentement.

La *Presse*, de Vienne, déclare que les intérêts de l'Autriche sont gravement menacés, notamment par l'extension du Monténégro, et ne voit pas d'autre moyen de la sauvegarder que par une occupation immédiate de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Le *Fremdenblatt*, organe de la cour, réclame également l'occupation de ces provinces, mais comme une première garantie. « L'Europe, dit ce journal, ne peut pas permettre à la Russie de se faire le légataire universel de la Turquie. On comprend maintenant combien étaient légitimes les défiances du cabinet de Londres. »

La *Nouvelle Presse Libre* se lamente à la pensée que l'on pourrait sanctionner un traité « qui donnerait à la Russie l'empire du monde et forcerait l'Europe à devenir Cosaque. »

La *Tagespress*, de Vienne, espère encore que les efforts réunis de M. de Bismark et du comte Andrassy « préserveront le monde d'une guerre terrible. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Viger, juge de paix à Malicorne (Sarthe) est nommé juge de paix à Montreuil-Bellay, en remplacement de M. Guérin, nommé au même titre à l'île-Bouchard (Indre-et-Loire).

## Théâtre de Saumur.

Nous avons reçu ce matin le programme de la représentation de lundi prochain 4<sup>e</sup> avril.

Les artistes du théâtre d'Angers joueront sur notre scène :

LES CHEVAUX DU CARROUSEL ou le *Dernier Jour de Fenise*, drame historique en 5 actes, de MM. Fouché et A. Lazare.

1<sup>er</sup> acte, l'Espion vénitien; 2<sup>e</sup> acte, la Violation d'un traité de paix; 3<sup>e</sup> acte, les Reliques de Saint-Marc; 4<sup>e</sup> acte, l'Ambassadeur français; 5<sup>e</sup> acte, les Français à Venise.

Le spectacle commencera par : LES TROIS BOUGEOIRS, comédie nouvelle en 1 acte, du théâtre du Gymnase, par M. Grangé.

## LA FLÈCHE.

Par décision ministérielle, M. le général de brigade Brice est nommé au commandement du Prytanée militaire de La Flèche.

M. Brice, aujourd'hui général commandant la 64<sup>e</sup> brigade d'infanterie, 32<sup>e</sup> division, 16<sup>e</sup> corps d'armée, et des subdivisions de région de Carcassonne et d'Albi, était auparavant colonel du 24<sup>e</sup> dragons.

Il est remplacé dans son commandement à Albi par M. Thoumini de Lahalle, général de brigade disponible.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« La déplorable température dont nous jouissons depuis plusieurs jours, et qui prouve le désarroi définitif de l'ancien système des saisons, ne date pas de ces dernières années seulement.

Il y a vingt ans, M. Babinet, notre compatriote, le célèbre et facétieux astronome, constatait déjà ce bouleversement qui introduit l'hiver dans le printemps et vice versa; et il l'expliquait de la façon suivante :

« Selon M. Babinet, une cause essentielle de ce carnaval des saisons était la multiplication des lignes de fer sur toute l'étendue du territoire français; par lignes de fer, M. Babinet entendait non-seulement les lignes de chemins de fer, les rails, mais encore les fils télégraphiques.

Ces lignes, ces fils, couvrant, sillonnant la France dans toute son étendue et dans tous les sens, auraient d'abord modifié, puis progressivement transformé les conditions atmosphériques, en créant des courants d'électricité nouveaux.

M. Babinet soutenait très-sérieusement cette théorie, qui, après tout, n'est pas plus déraisonnable que beaucoup d'autres.

Mais, si elle est juste, grâce à l'invention du téléphone qui incessamment va multiplier le nombre des fils de fer, il faut

dra porter des fourrures en plein mois de juillet.

On ne saura jamais ce que le progrès coûte de fluxions de poitrine.

## FONTENAY.

Un jeune homme appartenant à une bonne famille était revenu passer quelques jours à Fontenay (Vendée).

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers minuit, cédant à on ne sait quelle fatale préoccupation, il quitta ses camarades et se dirigeait vers le cimetière, dont il escaladait le mur.

Arrivé près de la tombe de sa sœur, il se tira deux coups de revolver dans la région du cœur.

Ces deux blessures ne produisirent pas la mort instantanée, et le malheureux, en proie aux plus terribles souffrances, eut la force de se traîner jusqu'à la demeure du gardien.

En voyant que ses faibles cris ne parvenaient pas à réveiller celui-ci, il eut l'idée de tirer plusieurs coups de revolver en l'air. Le gardien se hâta d'accourir, et il se trouva en face du jeune homme étendu par terre et baignant dans son sang.

Le malheureux fut transporté à l'hôpital. Son état est des plus graves.

On se perd en conjectures sur les motifs qui ont pu pousser un jeune homme d'une peine dix-huit ans à mettre à exécution ce funeste dessein.

La plantation des routes. — Le public ignore généralement que les plantations des routiers sont protégées par une législation très-sévère. Aussi croyons-nous bien faire en rapportant que, par jugement du 29 janvier, le tribunal correctionnel de Douai a condamné par défaut, à six jours de prison et 16 francs d'amende, le nommé Celestin-Joseph L..., pour avoir brisé, afin de s'en faire une canne, un jeune arbre sur la route nationale de Bouchain à Calais, par Douai.

## Variétés.

### LAMARTINE.

Les Mâconnais se préparent à élever une statue à Lamartine. Ils viennent de mettre au concours l'éloge de leur illustre concitoyen. Beau sujet s'il en fut et qui tentera plus d'un poète.

Le *Bulletin français* rappelle à ce propos une anecdote contée, en 1875, par M. Legouvé, dans une conférence faite à la Porte-Saint-Martin :

« Un pauvre jeune poète, nommé Armand Lebaillly, mourait de phthisie à l'hôpital Saint-Louis. M. Legouvé entraîna Lamartine à son chevet, certain que sa visite ferait plus de bien au moribond que dix visites de médecin.

« Ils arrivent tous deux à l'autre extrémité du dortoir dans lequel on les conduisit, le pauvre poète était assis, près du poêle, les deux bras étendus sur une table, la tête entre ses deux bras, abattu, découragé. Au bruit que font les visiteurs en entrant, Lebaillly relève un peu le front et jette de leur côté un regard farouche; mais à peine a-t-il reconnu Lamartine, que la stupefaction, la joie, l'orgueil, l'attendrissement éclatent sur sa figure. Tout tremblant, il se lève, va au-devant du poète et n'a que la force de prendre la main qu'on lui tendait cordialement et de la baiser.

« Pendant toute la durée de l'entretien, Lamartine fut admirable. Il parla à Lebaillly de ses vers; il lui en répéta quelques-uns. Il pratiqua envers ce pauvre garçon ce talent la plus haute de toutes les charités, la charité délicate du cœur.

« Cependant il fallut se retirer. Lebaillly voulut accompagner ses visiteurs jusqu'à la porte; mais il était bien faible.

« — Prenez mon bras, lui dit Lamartine. « Si le pauvre jeune homme, si ce croyant fidèle de la poésie, si ce disciple qui n'avait jusqu'alors jamais vu son maître, avait pu être sauvé, il l'eût été par la surprise délicate que lui causa la visite de Lamartine.

« Mais ce n'est pas tout. L'histoire a une suite.

« En sortant de l'hôpital, Lamartine dit à son compagnon :

— Ce pauvre jeune homme est bien malade; mais il n'est pas à la veille de mourir. De longs soins lui sont encore utiles: joignez cela à ce que vous lui donnerez.

Et il tendit à M. Legouvé un billet de cinq cents francs.

Trois jours après, M. Legouvé apprenait que Lamartine était poursuivi pour une somme de quatre mille francs qu'il ne pouvait payer.

Il avait oublié qu'il devait, en voyant qu'un autre souffrait.

## Faits divers.

### LE CRIME DE PLAISANCE.

CINQ VICTIMES.

Plaisance, cette jolie petite ville du département du Gers, dont les environs charmants semblent plutôt faits pour abriter des poètes, des rêveurs, que des assassins, vient d'être le théâtre d'un drame horrible qui aura dans la France entière un douloureux retentissement.

La nouvelle en est parvenue à Agen, samedi, dans la soirée.

La rumeur publique, prompt à exagérer, même lorsque le crime dépasse toutes les bornes du possible, avait porté à sept le nombre des victimes, parmi lesquelles deux gendarmes.

Voici, d'après les renseignements puisés aux meilleures sources, le récit à peu près exact de ce qui s'est passé:

#### LE PROLOGUE.

Le nommé Courtade habitait, depuis quelque temps, à titre de locataire, un appartement dans une maison située à une centaine de mètres de la ville de Plaisance.

Cette maison appartenait à M. Delain, qui en occupait une partie avec sa femme.

Il y a quelques jours, des difficultés s'élevèrent entre M. Delain, le propriétaire, et son locataire Courtade.

On n'est pas bien fixé encore sur la nature de ce différend.

Il s'agissait probablement des termes en retard qui devaient motiver une saisie.

Quoiqu'il en soit, samedi dernier, Courtade proposa à son propriétaire de mander le juge de paix afin d'essayer d'arranger l'affaire à l'amiable.

La proposition fut acceptée, et Courtade partit vers midi pour Plaisance, où se tenait, à cette heure, l'audience du samedi.

Courtade vit le juge de paix.

On connaît à Agen ce magistrat, M. Louis Hybre, qui appartient à une des familles les plus honorables de la cité agenaïse.

M. Louis Hybre entendit Courtade, et accompagné de son greffier, le nommé Lasserre, et de l'huissier Burgan, se rendit avec lui, à l'issue de l'audience, au domicile des époux Delain.

Delain fit entrer toutes ces personnes dans une salle, au rez-de-chaussée; elles s'installèrent autour d'une table, et la discussion s'engagea entre Courtade et son propriétaire.

De cette discussion il résultait que Courtade avait tous les torts, et M. Louis Hybre, appelé à se prononcer, le lui fit courtoisement mais clairement entendre.

— C'est bien, dit Courtade, après avoir entendu l'opinion du juge de paix, attendez-moi là.

Et il sortit pour monter dans son appartement.

On crut que Courtade allait chercher chez lui l'argent nécessaire à l'acquiescement de sa dette.

Et l'on attendit.

#### LE DRAME.

Pendant que Courtade montait chez lui, les quatre personnes qui étaient restées dans l'appartement de Delain causaient de l'affaire qui les avait réunies.

Tout à coup le pas de Courtade se fit entendre sur les marches de l'escalier; puis vers la porte un bruit semblable à celui que produit une arme qu'on dépose sur le sol.

En même temps et pendant que les regards se tournaient de ce côté, un canon de fusil à deux coups parut par l'entrebaillement de la porte, et presque aussitôt une détonation retentit.

En même temps, M. Delain, le propriétaire, tombait baigné dans son sang, frappé en pleine poitrine.

Puis Courtade parut sur le seuil de l'appartement, le fusil en joue.

Les trois hommes se levèrent aussitôt et M. Louis Hybre se précipita vers Courtade, sans doute pour lui arracher son arme.

Une seconde détonation retentit et Louis Hybre

tomba foudroyé, frappé comme Delain, mais à bout portant, en pleine poitrine.

Alors, ce fut un spectacle indescriptible. Au milieu de cette pièce où coulait déjà un torrent de sang, où deux cadavres gisaient dans les dernières convulsions de l'agonie, au milieu de la fumée produite par les deux coups de feu, l'huissier et le greffier, affolés, couraient, cherchant à se dissimuler ou à fuir, heurtant et renversant les meubles, trébuchant sur les corps des morts pendant que Courtade, l'assassin, armé d'un second fusil à deux coups, celui qu'il avait déposé près de la porte, visait, comme à l'affût, les deux hommes épouvantés.

Ce fut le greffier qui tomba le premier, frappé à la tête.

Burgan, l'huissier, reçut le quatrième coup.

Il y avait déjà quatre victimes. Tout cela s'était passé en moins de temps qu'il en faut pour le raconter.

Pendant la femme Delain, occupée dans un endroit voisin de la maison, accourait aux détonations, vers la pièce de son logis où elle savait son mari en conférence avec Courtade et le juge de paix.

A la vue du spectacle terrible et effrayant qu'offrait l'appartement, à la vue surtout de l'assassin, qui paraissait avoir soif de nouveau sang, la femme Delain, d'abord pétrifiée, mais galvanisée bientôt par la terreur, se mit à pousser des cris déchirants et essaya de fuir.

Elle n'en eut pas le temps.

Une nouvelle détonation retentit et la femme Delain tomba à son tour.

C'était la cinquième victime.

#### LE SIÈGE.

Mais la détonation et les cris de la femme Delain, qui était seulement blessée très-grièvement, avaient enfin donné l'alarme.

De Plaisance, la foule arrivait et entourait déjà la maison où elle allait pénétrer.

Courtade, acculé comme une bête fauve, ivre de sang et de rage, mais ne perdant rien de son sang-froid, vit le danger.

Quelques minutes lui suffirent pour fermer la porte, la barricader à l'aide de quelques meubles, recharger ses armes et monter au premier étage, d'où il intima à la foule l'ordre de se tenir à distance, sous peine de subir son feu.

Nous ignorons encore ce qui se passa alors.

La foule, parmi laquelle se trouvaient, on nous l'assure, plusieurs gendarmes de la brigade de Plaisance, ignorant sans doute l'horrible crime qui venait d'être commis, obtempéra aux ordres de Courtade.

Cela dura, dit-on, deux heures, au bout desquelles la disparition de Courtade fut suivie d'une nouvelle détonation.

Alors seulement, entrevoyant toute l'horreur de la situation, on se rua sur la porte qui céda et l'on pénétra dans la maison.

On sait le spectacle qu'offrait l'intérieur de la maison.

La femme Delain n'était point morte, mais râlait, étendue, au milieu d'une mare de sang, près du cadavre de son mari.

Au premier étage, Courtade était aussi étendu sur le sol.

Le misérable avait tenté de se brûler la cervelle à l'aide d'un revolver et n'avait fort heureusement réussi qu'à s'enlever une partie de la mâchoire. Néanmoins, cette blessure avait paralysé ses forces, car on put l'arrêter sans qu'il opposât aucune résistance.

#### L'ASSASSIN.

L'assassin Courtade est un ancien soldat, fort et nerveux; il jouissait, à Plaisance, de la plus mauvaise réputation.

Braconnier de profession, Courtade avait un caractère très-violent. Mauvais payeur, il avait eu déjà de nombreux démêlés avec ses précédents propriétaires qui l'avaient chassé de leurs immeubles.

#### LES VICTIMES.

Nous avons peu de détails sur les victimes.

Les époux Delain étaient, dit-on, sans enfants. On nous assure, au contraire, que le greffier Lasserre et l'huissier Burgan étaient mariés et pères de famille.

Quant à la cinquième victime, M. Louis Hybre, tout le monde le connaissait à Agen.

M. Louis Hybre était âgé de 33 ans; il était licencié en droit et avait été nommé, il y a dix-huit mois, juge de paix à Plaisance, où son caractère affable lui avait créé déjà autant d'amis que de connaissances.

A la nouvelle du crime, les frères de l'infortuné Louis Hybre, MM. Gérard et Auguste Hybre, accompagnés de M. Argave, se sont rendus sur les

lieux pour procéder à l'enlèvement du corps qui est arrivé lundi soir à six heures et demie en gare d'Agen.

Les restes de M. Louis Hybre ont séjourné toute la nuit dans l'église Sainte-Foy, et le convoi funéraire a eu lieu le lendemain matin, à huit heures et demie.

La femme a succombé aux suites de ses blessures.

Quant à Courtade, l'assassin, son état n'inspire plus aucune inquiétude.

La vindicte publique sera satisfaite.

Nous parlions hier de la tentative de suicide d'une jeune personne qui s'était précipitée dans la Seine, près le Pont-Royal, et nous disions que c'était la fille d'un représentant à Paris d'une des plus grandes nations de l'Europe.

Après informations prises à des sources certaines, nous pouvons affirmer que cette jeune fille est une princesse de nationalité russe, dont nous croyons devoir taire le nom, et dont la famille occupe en Europe un rang des plus élevés.

La *Estudiantina* est enfin rentrée à Madrid samedi matin. Un grand nombre d'étudiants l'attendaient à la gare, d'où elle est partie en costume, précédée et suivie de deux piquets de garde civile (gendarmerie) à cheval.

En arrivant devant le Palais-Royal, elle s'est arrêtée sous les fenêtres du palais, où elle a exécuté plusieurs morceaux.

Le capitaine Boyton vient d'accomplir heureusement la traversée du détroit de Gibraltar. Il est parti le 21 mars de très-bonne heure de Tarifa (Espagne), et a touché la côte d'Afrique à Tanger, après une traversée de 17 heures. Il a soutenu une longue lutte contre les courants, qui sont d'une extrême violence dans le détroit. Il a rencontré plusieurs requins, mais aucun ne l'a attaqué.

Cette traversée du détroit de Gibraltar est certainement l'une des plus audacieuses du hardi nageur. On peut dire véritablement que le capitaine Boyton a franchi les colonnes d'Hercule de la natation.

Sous ce titre: « Les Groseilliers », on lit dans le *Courrier de l'Eure*:

« Un fait curieux se passe actuellement chez M. Duval, ancien notaire à Vernon. Il y a cinq ou six ans, le tonnerre est tombé dans un enclos planté de groseilliers et de cerisiers; il fit un trou très-profond, dont l'orifice avait pas 10 centimètres de diamètre. Depuis, tout meurt à l'entour; le cercle des mourants s'élargit chaque année, il a aujourd'hui 7 mètres de diamètre et vient d'atteindre un cerisier ayant douze ans de plantation, qui meurt comme les autres.

Quelle est la cause du mal et comment l'arrêter? Voilà deux questions bien graves. La cause du mal est évidemment le coup de foudre; alors comment se fait-il que son action malfaisante persiste et gagne du terrain?

Le fluide électrique, qui carbonise tout sur son passage, aurait-il allumé sous terre un feu lent et persistant, ou bien aurait-il provoqué une sorte d'explosion spontanée de fulgurites? C'est à dérouter l'Académie. »

Guérison par la piqure d'abeilles. — Un journal de Prague, le *Landwirthschaftliches Wochenblatt*, signale une curieuse guérison de rhumatisme. Nous faisons part du procédé sans toutefois nous en porter garant.

Une femme qui avait le bras paralysé par des douleurs rhumatismales, ayant entendu dire qu'un fermier du voisinage avait été guéri à la suite d'une piqure de guêpe, résolut d'en faire l'essai. Elle se fit piquer par des centaines d'abeilles. L'effet fut prodigieux. La nuit suivante elle put dormir profondément et la douleur avait complètement disparu. On fit réduire les enflures avec une simple lotion, et, depuis lors, cette femme n'a plus ressenti la moindre douleur rhumatismale.

Chacun sait combien, d'ordinaire, il faut employer de tisanes, de pâtes et de sirops pour guérir un rhume, un catarrhe, une bronchite. Le nouveau traitement de ces maladies par les capsules de goudron de Guyot ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour. Prendre deux capsules à chaque repas, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur l'étiquette la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt aux pharmacies Besson, Perdriau, à Saumur, et dans la plupart des pharmacies.

Pour les articles non signés: P. Godet.

### COMPAGNIE NATIONALE

DES

### CANAUX AGRICOLES.

MM. les souscripteurs aux 65,000 obligations de la *Compagnie nationale des Canaux agricoles* sont prévenus que l'échange des titres provisoires contre les TITRES DÉFINITIFS s'effectuera à partir du 2 avril prochain, à Paris, chez

M. HENRI DE LAMONTA, Banquier, 54, rue Tailbout.

### M. VERNERY

OPTICIEN A NANTES

Appel aux vues faibles. — Conservation de la vue.

Garantie certaine par l'emploi hygiénique de lunettes à verres achromatiques à un seul foyer. Ces nouveaux verres donnent à la vue une netteté parfaite; ils remédient aux maux innombrables causés par l'emploi des verres défectueux et de mauvaise qualité. Les verres achromatiques ont sur tous les autres verres cet avantage immense de permettre aux personnes l'emploi de numéros plus faibles que ceux dont elles ont dû se servir précédemment. Les verres achromatiques évitent toute fatigue et conservent infailliblement la vue.

NOTA. — M. VERNERY vend de confiance et à prix fixe: Montures, pince-nez et lunettes or, écaille et argent, jumelles, longues-vue et baromètres.

Visible de 8 heures du matin à 4 heures du soir.

Hôtel de Londres, Saumur, dix jours seulement.

M. VERNERY visite à domicile les personnes qui le demandent.

Dans le traitement des rhumes, gripes, bronchites, etc. Les médecins recommandent spécialement le **SIROP** et la **Pâte de Pierre Lamouroux**.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

Rhumes et Maladies de Poitrine.

## SIROP

ANTIPHLOGISTIQUE

## BRIANT

Pharmacie BRIANT, 150, rue de Rivoli, PARIS

Depuis plus de cinquante années, le **SIROP de BRIANT** est recommandé par les Médecins dans les maladies de l'appareil respiratoire: **Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Gripes**, etc.

C'est le plus actif, le plus agréable et le meilleur marché des médicaments pectoraux.

Pour éviter les imitations et les contrefaçons, inefficaces ou nuisibles, exiger l'instruction en neuf langues et la signature très-lisible de l'inventeur:



Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès. 100,000 Cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE Du BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la

